

RGPD Protection des données 01.09.2023

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est un texte de droit de l'Union européenne qui a pour objectif de renforcer la protection des données personnelles des citoyens de l'Union européenne et de garantir leur respect de la vie privée dans l'ère numérique.

Le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018 et s'applique à toutes les entreprises et organisations qui traitent des données personnelles de citoyens de l'Union européenne, quelle que soit leur localisation. En Suisse, le RGPD ne s'applique pas directement car le pays n'est pas membre de l'Union européenne. Cependant, la Suisse a adopté sa propre loi sur la protection des données (LPD), qui s'inspire du RGPD et qui entrera en vigueur le 1er septembre 2023. La LPD s'appliquera à toutes les entreprises et organisations qui traitent des données personnelles de citoyens suisses, qu'elles soient localisées en Suisse ou à l'étranger.

La LPD suisse vise à renforcer la protection des données personnelles des citoyens suisses et à garantir leur respect de la vie privée dans l'ère numérique. Elle instaure de nouvelles obligations pour les entreprises et organisations qui traitent des données personnelles, qui doivent être transparentes sur la manière dont elles collectent, utilisent et protègent ces données et doivent obtenir le consentement explicite des personnes avant de les utiliser.

La LPD impose également des sanctions financières importantes aux entreprises et organisations qui ne respectent pas les règles. Il est important que les entreprises et organisations suisses s'y conforment pour éviter les sanctions financières et garantir la confiance des personnes dans le traitement de leurs données personnelles. Si vous êtes une entreprise ou une organisation basée en Suisse ou qui traite des données personnelles de citoyens suisses, il est important de se tenir informé de l'entrée en vigueur de la LPD et de s'assurer de respecter ses dispositions.